

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de POMOY

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**
Ensemble de la commune au  
1/5000 ème

Pièce n°4.3.31

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

---

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

**Légende :**

— Limite de zones et de secteurs

**ZONES URBAINES**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA1 : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UA2 : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI  
UA3 : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI  
UA4 : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB1 : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UB2 : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UB3 : Secteur de la zone UB , activité industrielle autorisée

UB4 : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UE1 : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UL1 : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UL2 : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

**ZONES A URBANISER**

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbancer à vocation principale d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la Zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Atz, Atz2, Atz3, Atz4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

**ZONE NATURELLE**

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Nac : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLR : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf d'autorisation pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt3, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

**Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles****R.151-31 ou R.151-34 :**

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

♦ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Aléa très fort : Affaissement / effondrement

Glisser de terrain / Chute de blocs

Aléa fort et moyen : Affaissement / effondrement

Glisser de terrain / Chute de blocs

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

→ Ruissellement (source : DDT + Commune)

■ Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

**L.151.23**

Arbre remarquable

Haie

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers, pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

**L.151.19**

Element ponctuel du bâti ou du paysage

Element linéaire du bâti ou du paysage

**Prescriptions réglementaires**

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme

— Alignement et respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

Espace vert à créer

OAP densification

OAP sectorielle

Emplacements réservés

**Autres éléments à titre d'information**

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

● Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau

**Numeré Destination****Bénéficiaire****Surface (ha)**

31-1 Crédit de logements locatifs conventionnés Commune de POMOY 0.06

